



DIRECTIVES POUR LES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

13e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres (RPEG) de ParlAmericas Renforcer la protection sociale au-delà de la COVID-19 : ce que disent les données

Session plénière



Lundi 4 octobre 2021 | 10 h 30 - 13 h 30 (UTC – 04:00)

A. 8 h 30 (UTC – 06:00)	B. 9 h 30 (UTC – 05:00)	C. 10 h 30 (UTC – 04:00)		D. 11 h 30 (UTC – 03:00)
Belize	Jamaïque	Antigua-et-Barbuda	Ottawa, Canada	Suriname
		Bahamas	Saint-Christophe-et-Niévès	
		Barbade	Sainte-Lucie	
		Dominique	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	
		Grenade	Trinité-et-Tobago	
		Guyana		
		Haïti		

La session plénière de la 13e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres (RPEG) comprendra un espace pour de courtes interventions sur l'action et la planification nationales pour renforcer les systèmes de protection sociale en réponse aux vulnérabilités créées ou exacerbées par la pandémie de COVID-19. Les participants sont encouragés à parler avant tout de la manière dont ces systèmes sont éclairés par la collecte et l'emploi de données ventilées par genre et autres variables, et par des informations sur les expériences des différents groupes de la population.

Cette partie du programme est intitulée **Expériences parlementaires de promotion d'une protection sociale inclusive durant la pandémie de COVID-19 et au-delà** » et se déroulera approximativement aux heures locales suivantes, après l'inauguration de la session plénière et les rapports sur les résultats des sessions précédentes.

- A. 09 h 10 – 10 h 50
- B. 10 h 10 – 11 h 50
- C. 11 h 10 – 12 h 50
- D. 12 h 10 – 13 h 50

Un modérateur interrogera les parlementaires (un intervenant par pays) ayant sollicité un moment de parole. Pendant le reste du temps disponible, les parlementaires de pays n'étant pas encore intervenus pourront demander à s'exprimer pour faire part de l'expérience de leur pays ou d'autres réflexions sur ce sujet.

Veillez consulter le [programme en ligne](#) pour connaître la liste actuelle des intervenants confirmés.

Les intervenants sont priés de ne pas dépasser 5 minutes de parole (environ 700 mots maximum) afin que tous les représentants de parlement souhaitant participer puissent prendre la parole.

Lors de leur intervention, les participants sont invités à aborder le thème suivant :

- Une **mesure de protection sociale**¹ introduite au niveau national durant la pandémie de COVID-19 pour apporter une aide et qui soit **sensible au genre** dans sa conception et sa mise en œuvre.
 - Le cas échéant, les intervenants peuvent souhaiter répondre aux questions suivantes concernant la mesure choisie :
 - À quels besoins sociaux cette mesure vise-t-elle à répondre?
 - En quoi cette mesure est-elle particulièrement efficace?
 - Quel type de données et d'analyses éclairent l'élaboration et la mise en œuvre de cette mesure?
 - Quelle a été l'implication du parlement dans son adoption? (cadres juridiques, consultations du public, approbation du budget, etc.)
 - La mesure introduite interagit-elle avec des régimes de protection sociale préexistants? Sera-t-elle maintenue ou adaptée après la pandémie de COVID-19?

Veuillez contacter Lisane Thirsk (lisane.thirsk@parlAmericas.org) si vous avez des questions sur les directives sur cet espace d'interventions parlementaires.

¹ L'Organisation internationale du travail (OIT) définit la protection sociale comme : « l'ensemble des politiques et programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie. La protection sociale comprend neuf domaines principaux : les prestations à l'enfance et aux familles, la protection de la maternité, les aides aux chômeurs, les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, les prestations en cas de maladie, la protection de la santé (soins médicaux), les prestations de vieillesse, les prestations d'invalidité/handicap, les prestations aux survivants. Les systèmes de protection sociale traitent tous ces domaines stratégiques au moyen d'une combinaison de régimes contributifs (assurance sociale) et de prestations non contributives financées par l'impôt (y compris l'assistance sociale). »
Source : [Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable](#) Genève : Organisation internationale du travail, 2017.